

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 5 octobre 2022 à 14 h 00, à la salle du cabinet du maire de l'hôtel de ville.

Présents : Mme Claudia Abaunza, vice-présidente
M. Raymond Berthiaume
M. André Fontaine
M. Robert Auger

Également présents : M. Serge Villandré, directeur général
Mme Carole Poirier, directrice de cabinet
M. Mathieu Desilets, directeur adjoint de cabinet
Me Jean-François Milot, greffier
Me Laura Thibault, assistante-greffière

Observateur : M. Robert Morin

Absent : M. le maire Mathieu Traversy, président

CE-2022-995-DEC

Il est résolu :

QUE la séance ordinaire du comité exécutif soit et est ouverte à 14 h 00.

CE-2022-996-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

Le retrait du point 14.2 intitulé comme suit :

- 14.1 Octroi du contrat de services professionnels SA22-3036 à GBI EXPERTS-CONSEILS INC. pour la surveillance en résidence des travaux, la validation de la conception en mécanique de procédé et la mise en opération de la nouvelle station d'épuration des eaux usées à boues activées (STEP-StarRE) située sur le boulevard de la Pinière, pour une dépense de 3 861 315,07 \$

L'ajout séance tenante du point 15.1 intitulé comme suit :

- 15.1 Adoption du règlement 1001-349 modifiant le règlement de zonage 1001 afin d'autoriser l'usage « 6375.1 : Entreposage pour particuliers (mini-entrepôts) » dans la zone 9066-71 (secteur chemin Gascon nord, près de la rue de la Licorne)
-

CE-2022-997-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 28 septembre 2022 soit adopté tel que transmis.

CE-2022-998-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction de l'administration et des finances, de la liste des contrats compris entre 2 000 \$ et 25 000 \$ pour un cumulatif par fournisseur de plus de 25 000 \$, pour la période du 1^{er} janvier au 31 août 2022, et en recommande le dépôt au conseil municipal, le tout conformément à l'article 77 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires et l'alinéa 2 de l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

CE-2022-999-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt du procès-verbal de la Commission de l'administration (CADM) du 8 septembre 2022.

CE-2022-1000-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif accorde le contrat de gré à gré G22-10003 à l'organisme à but non lucratif **SPCA LANAUDIÈRE BASSES-LAURENTIDES** pour le service de contrôle de la population animale, pour une période de 15 mois, soit du 10 octobre 2022 au 31 décembre 2023, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 300 000,00 \$, conformément à l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2022-1001-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'entériner l'*Entente intermunicipale relative à la fourniture mutuelle de services en matière de protection incendie* entre la Ville de Terrebonne et la Ville de Sainte-Thérèse pour une durée de trois (3) ans.

QUE le maire ou la mairesse suppléante ainsi que le greffier ou l'assistante-greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite entente intermunicipale, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

CE-2022-1002-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif exerce la première option de renouvellement prévue au contrat SA19-9053 octroyé à **EXCAVATION MARCEL CLARK INC.** pour la location d'une niveleuse avec opérateur, pour une période d'un (1) an, pour une somme de 45 028,53 \$, taxes incluses.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2022-1003-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise une dépense additionnelle de 225 765,08 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat de services professionnels SA21-3045 octroyé à **GHD CONSULTANTS LTEE** visant la préparation des plans et devis pour la construction d'un échangeur au-dessus de l'autoroute 640 à la hauteur de l'avenue Urbanova, majorant ainsi le montant du contrat initial de 1 218 620,00 \$, taxes incluses, plus les montants additionnels déjà autorisés par délégation de pouvoir et/ou par résolutions, à un total de 1 566 247,08 \$, taxes incluses.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2022-1004-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter le *Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001, afin d'autoriser l'usage « 6375.1 : Entreposage pour particuliers (mini-entrepôts) » dans la zone 9066-71 (secteur chemin Gascon Nord, près de la rue de la Licorne), sous le numéro 1001-349.*

QUE le greffier ou l'assistante-greffière soit autorisé(e) à fixer la date et l'heure de l'assemblée publique de consultation et qu'un avis public sera publié à cet effet.

QU'une conseillère ou un conseiller soit désigné(e) pour entendre les personnes désirant s'exprimer lors de ladite assemblée de consultation.

CE-2022-1005-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise une dépense de 356 388,61 \$, taxes incluses, pour une commande à l'intérieur de l'entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), via le fournisseur autorisé **SOLUTIONS P.C.D. INC.**, pour l'acquisition de serveurs figurant au Programme triennal d'immobilisations 2022-2024 (fiche PTI 10003 - Programme de protection des équipements informatiques).

QUE cette dépense soit imputée au paiement comptant des immobilisations (PCI), conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2022-1006-DEC

Il est résolu :

QUE la séance soit et est levée à 16 h 30.

Président

Greffier